



Direction des Affaires Scolaires

2014 DASCO 1004 G Livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD-Roms et DVD pédagogiques, ouvrages spécialisés pour la Ville et le Département de Paris – Marché de fourniture-Modalités de passation et d’attribution

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Mairie de Paris gère près de 1 100 équipements scolaires et de petite enfance : 420 crèches et établissements de petite enfance, les écoles maternelles et élémentaires (322 écoles maternelles et 335 écoles élémentaires), les établissements et services de l'Aide Sociale à l'Enfance (12 sites à Paris et en Petite Couronne).

L'approvisionnement en livres, manuels, CD-Rom pédagogiques, ouvrages spécialisés de ces équipements sont gérés respectivement par la Direction des affaires scolaires (DASCO), la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE), par le biais des marchés suivants :

- Fourniture et livraison de livres de bibliothèque et de prix (4 lots géographiques), arrivant à échéance le 18/11/2014
- Fourniture et livraison de manuels scolaires (2 lots géographiques) arrivant à échéance le 14/11/2014
- Fourniture et livraison de manuels en langues étrangères arrivant à échéance le 14/11/2014
- Fourniture et livraison d'ouvrages spécialisés RASED arrivant à échéance le 11/11/2014
- Fourniture et livraison de CD-Rom et DVD pédagogiques arrivant à échéance le 11/11/2014
- Fourniture et livraison de livres pour les enfants de moins de 6 ans arrivant à échéance le 18/11/2014

La nouvelle consultation se caractérise :

- D'une part par un allotissement redimensionné, revu à la hausse : on passe ainsi de 10 à 19 lots. Conformément au vœu du Conseil de Paris de juillet et novembre 2013 relatifs aux librairies indépendantes, cet allotissement vise à améliorer l'accès des

marchés publics de la Ville aux librairies indépendantes. 10 lots seront dédiés aux livres jeunesse au lieu de 4 lots précédemment, 4 lots pour les manuels et ouvrages scolaires (hors manuels en langues étrangères) au lieu de 2 lots précédemment, 2 lots pour les livres destinés à la petite enfance au lieu d'un lot précédemment, 1 lot manuels en langues étrangères, 1 lot ouvrages spécialisés pour les RASED, 1 lot cédéroms pédagogiques.

Cet effort de redimensionnement des lots constitue une première étape du travail d'amélioration de l'accès des librairies indépendantes aux marchés publics de la Ville de Paris. Son impact sera évalué afin de pouvoir continuer cette démarche, qui sera également poursuivie lors du renouvellement du marché des livres de bibliothèques ;

- D'autre part par une augmentation des montants maxima des lots compte tenu de l'impact de la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs et de la probabilité de réforme des programmes scolaires dans les prochaines années, afin de pouvoir absorber une forte augmentation des achats si cela s'avérait nécessaire.

La consultation, pour les lots 10, 14, 15, 16, 17, 19 sera établie dans le cadre du groupement de commandes constitué entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance par convention signée le 25 mai 2012 et dont la signature a fait l'objet d'une double délibération 2012 DA 26 et 26 G votée à la séance du Conseil de Paris du 14 mai 2012. La Ville de Paris est le coordonnateur du groupement, chargé de la procédure de passation des marchés jusqu'à leur notification. Chaque membre du groupement s'engage à exécuter, avec le titulaire de chaque lot choisi par la Commission d'appel d'offres, le marché correspondant dans la limite de ses besoins propres.

Sur les 19 lots que comporte la consultation, 6 seront ouverts à la Ville de Paris en même temps qu'au Département de Paris et feront l'objet chacun de 2 actes d'engagement distincts (un acte d'engagement par membre du groupement de commandes), le titulaire du lot étant de son côté engagé vis-à-vis des 2 entités.

Les 19 lots seront des marchés à bons de commande passés en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics du 1^{er} août 2006.

Il est proposé de conclure chaque marché pour une durée d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement dans les mêmes termes au maximum 3 fois pour une durée d'un an.

Les marchés relèvent des numéros référentiels des catégories d'achat de la collectivité parisienne du 19 mai 2004 : 15.05 Livres ; 15.04 Manuels et livres scolaires ; 15.08 CD DVD et autres supports.

L'objectif de promotion de développement durable est également présent dans ces marchés :

- Les critères d'analyse des offres jugent la qualité environnementale des propositions et attribuent 10% de la note finale à la qualité environnementale et au type de motorisation des véhicules utilisés dans le cadre des prestations.

Les montants minimums et maximums annuels sont les suivants :

Désignation Marché	Minimum en € HT annuel	Maximum en € HT annuel
Lot 1 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 1er, 2e, 3e, 4e)	20 700	82 800
Lot 2 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 5e, 13e)	29 200	116 800
Lot 3 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 6e, 14e)	33 900	135 600
Lot 4 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 7e, 15e).	29 200	116 800
Lot 5 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 8e, 9e, 10e).	35 900	143 600
Lot 6 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 11e, 12e, centres hospitaliers autonomes, RASED)	52 600	210 400
Lot 7 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 16e, 17e).	29 800	119 200
Lot 8 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 18e).	37 400	149 600
Lot 9 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 19e).	40 600	162 400
Lot 10 – Livres jeunesse : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 20e et hors Paris) et sites du Département de Paris (Paris et hors Paris)	43 250	169 600
Lot 11 – Manuels et ouvrages scolaires : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 1er, 2e, 3e, 4e, 8e, 9e, 10e, 16e, 17e)	300 000	1 200 000
Lot 12 – Manuels et ouvrages scolaires : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 18e, 19e)	250 000	1 000 000
Lot 13 - Manuels et ouvrages scolaires : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 5e, 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, centres hospitaliers autonomes, RASED)	300 000	1 200 000

Désignation Marché	Minimum en € HT annuel	Maximum en € HT annuel
Lot 14 - Manuels et ouvrages scolaires : établissements scolaires de la Ville de Paris (Arr : 11e, 12e, 20e) et sites du Département de Paris (Paris et hors Paris)	250 000	1 000 000
Lot n°15 - Manuels et ouvrages scolaires en langues étrangères : établissements scolaires de la Ville de Paris et sites du Département de Paris (Paris et hors Paris)	50 000	200 000
Lot n°16 - Tests et ouvrages pour psychologues scolaires : établissements scolaires de la Ville de Paris et sites du Département de Paris (Paris et hors Paris)	55 000	220 000
Lot n°17 – CD-Rom et DVD pédagogiques : établissements scolaires de la Ville de Paris et sites du Département de Paris (Paris et hors Paris)	6 000	30 000
Lot n°18 - Livres pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris (Arr: 1er, 2e, 3e, 4e, 8e, 9e, 10e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20)	110 000	275 000
Lot 19 - Livres pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris (Arr: 5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, hors Paris), tous sites du Département de Paris	110 000	275 000
TOTAL	1 783 550	6 806 800

Le Règlement de la consultation précise les conditions de participation et les modalités de présentation et de dépôt des offres. Les obligations imposées aux soumissionnaires sont consignées dans le Cahier des clauses administratives particulières.

Le jugement des offres s'effectue selon les critères suivants :

Lots 1 à 10 (livres jeunesse)

Critère 1 : Qualité de l'organisation proposée : 40%

- Sous-critère 1 (50%) : Modalités d'information des indisponibilités
- Sous-critère 2 (30%) : Pertinence des processus de contrôle lors du traitement de la commande
- Sous-critère 3 (20%) : Solutions proposées en cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs titres

Critère 2 : Remise accordée sur le prix public : 30%

Critère 3 : Etendue du panel d'éditeurs proposés : 20%

Critère 4 : Qualité du parc de véhicules proposés pour les livraisons : 10%

Lots 18 et 19 (livres pour les établissements de petite enfance)

Critère 1 : Qualité de l'organisation et étendue du panel proposées : 55%

—Sous-critère 1 (60%) : Pertinence des processus de contrôle lors du traitement de la commande

—Sous-critère 2 (40%) : Etendue du panel d'éditeurs proposés

Critère 2 : Remise accordée sur le prix public : 30%

Critère 3 : Qualité du parc de véhicules proposés pour les livraisons : 15%

Lots 11 à 15 et 17 (manuels et ouvrages scolaires, manuels en langues étrangères, CD-Roms et DVD pédagogiques)

Critère 1 : Remise accordée sur le prix public : 40%

Critère 2 : Qualité de l'organisation proposée : 30%

—Sous-critère 1 (50%) : Pertinence des processus de contrôle lors du traitement de la commande

—Sous-critère 2 (30%) : Pertinence de l'organisation interne pour la gestion des commandes globales

—Sous-critère 3 (20%) : Moyens humains mis à disposition pour la gestion de la commande globale

Critère 3 : Etendue du panel d'éditeurs proposés : 20%

Critère 4 : Qualité du parc de véhicules proposés pour les livraisons : 10%

Lot 16 (tests et ouvrages pour psychologues scolaires)

Critère 1 : Remise accordée sur le prix public : 50%

Critère 2 : Qualité de l'organisation proposée : 40%

—Sous-critère 1 (50%) : Modalités d'information des indisponibilités

—Sous-critère 2 (30%) : Pertinence des processus de contrôle lors du traitement de la commande

—Sous-critère 3 (20%) : Solutions proposées en cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs titres

Critère 3 : Qualité du parc de véhicules proposés pour les livraisons : 10%

Les dépenses résultant de ces marchés seront imputées, au titre des exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, sous réserve des décisions de financement correspondantes sur :

- Le budget de fonctionnement du Département (nomenclature M52), articles 60632 et 6182
- Le budget de fonctionnement du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de Paris (nomenclature M22), compte 60625

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir :

- Approuver le principe, les modalités de passation et d'attribution, dans le cadre du regroupement de commandes pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance, de l'appel d'offres ouvert européen relatif à la fourniture et livraison de livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD-Roms et DVD pédagogiques, ouvrages spécialisés pour la Ville et le Département de Paris, en 19 lots séparés, passés sur le fondement des articles 8, 10, 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, pour une durée d'un an à compter de la notification de chacun des marchés correspondants, reconductible au maximum 3 fois tacitement,

dans les mêmes termes, pour une durée de 12 mois, soit une durée totale maximum de 48 mois, soit 4 années au maximum,

- Approuver le Cahier des clauses administratives particulières ainsi que le Règlement de la consultation, joints à la présente délibération, relatifs à la fourniture et livraison de livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD-Roms et DVD pédagogiques, ouvrages spécialisés pour la Ville et le Département de Paris,
- Conformément aux articles 35, 59, 65 et 66 du Code des Marchés Publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune candidature ou aucune offre, ou si les offres sont inacceptables ou irrégulières au sens de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics ou inappropriées au sens de l'article 35-II-3° du Code des Marchés Publics, et dans l'hypothèse où, suite à une déclaration d'infructuosité, la Commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, m'autoriser, en tant que coordonnatrice du groupement, à relancer la procédure par voie de marché négocié,
- M'autoriser, en tant que coordonnatrice du groupement, à signer les marchés résultant de la procédure de consultation,
- Imputer les dépenses correspondantes au budget de fonctionnement du Département de Paris (nomenclature M52) articles 60632 et 6182, ainsi qu'au budget de fonctionnement du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de Paris (nomenclature M22), compte 60625, au titre des exercices, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris,
Siégeant en formation de conseil Général